Image not found or type unknown

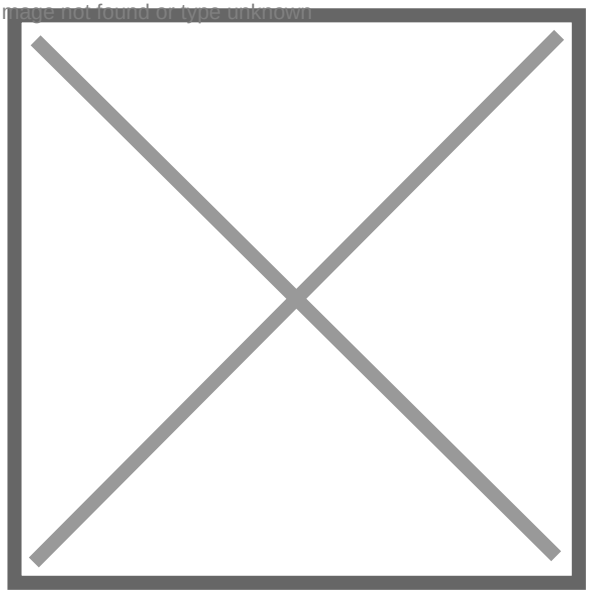

# Sinistre : les assurances se renvoient la balle

Par **fline**, le **05/04/2009** à **17:43**

Bonjour,

Nous sommes locataires du premier étage d'une maison bi-famille. Suite à la tempête du 26 janvier, le couvercle en plastique d'un bac de tri sélectif entreposé sur notre terrasse s'est envolé et est tombé sur un auvent en verre qui surplombe la porte d'entrée de nos voisins du dessous, eux aussi locataires, qui s'est brisé. Nous avons le même propriétaire.
Nous avons aussitôt contacté notre assurance qui nous a certifié, par téléphone, puis par courrier, qu'un vent au delà de 100 km/h (cas de force majeure) nous exonérait de toute responsabilité, que notre voisin devait déclarer le sinistre lui même et qu'il se ferait rembourser par son assurance.
Or son assureur a conclu que le règlement était à la charge de notre propriétaire... Ce dernier a lors fait intervenir son assurance qui se retourne contre nous personnellement et nous réclame directement de régler la facture de la réparation (400 euros).

L'assureur de notre propriétaire a-t-il le droit de faire ça ?
Que pouvons-nous faire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés